



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 25 juin 2015 à 18h30

Salle polyvalente de Thélod

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** (délibérations 2015\_79 à 2015\_91) \_ Xavier **BOUSSERT** \_ François **BRAND** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Patrick **CHARPENTIER** \_ Pascal **DURAND** \_ Gérard **FONTAINE** (délibérations 2015\_78 à 2015\_91) \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Denis **GARDEL** \_ Martine **GEORGES-POMMIER** \_ Delphine **GILAIN** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Michel **GRILLOT** \_ Claude **GUIDAT** \_ Christophe **HANU** \_ James **HARDEL** (délibérations 2015\_77 à 2015\_78) \_ Anne-Lise **HENRY** \_ Gilles **JEANSON** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Jean **LOPES** \_ Catherine **NOEL** \_ Filipe **PINHO** \_ André **POIRSON** (délibération 2015\_77) \_ Patrick **POTTS** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** (délibérations 2015\_77 à 2015\_83) \_ Lydie **ROUYER** (délibérations 2015\_78 à 2015\_91) \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Ismail **TAHTACI** \_ Etienne **THIL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Jean-Paul **VINCHELIN** \_ Florence **WAZYLEZUCK** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Stéphane **BOEGLIN** (suppléé par James **HARDEL** (délibérations 2015\_77 à 2015\_78)) \_ Gérard **FONTAINE** (suppléé par André **POIRSON** (délibération 2015\_77)) \_ Maryline **GEORGES-BERNARD** (procuration à Gilles **JEANSON**) \_ Richard **RENAUDIN** (procuration à Xavier **BOUSSERT** (délibérations 2015\_84 à 2015\_91)) \_ Lydie **ROUYER** (procuration à Hervé **TILLARD** (délibération 2015\_77))

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	19 juin 2015
<u>Date d'affichage</u> :	3 juillet 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	34
<u>Nombre de votants</u> :	36
<u>Secrétaire de séance</u> :	Marie-Laure SIEGEL

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 mai 2015**
3. **Désignation d'un secrétaire de séance**

#### 4. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2015_ 77	Institutions et vie politique	Détermination du nombre de vice-président-e-s et de membres du bureau
2015_ 78	Institutions et vie politique	Election des vice-présidents et membre(s) du bureau
2015_ 79	Institutions et vie politique	Représentation au sein des différentes instances
2015_ 80	Institutions et vie politique	Indemnités
2015_ 81	Environnement	Modification des statuts de la COVALOM
2015_ 82	Institutions et vie politique	Composition de la commission d'appel d'offres
2015_ 83	Habitat - Logement - Finances	Service d'urbanisme mutualisé : convention opérationnelle; convention avec la ville de Toul
2015_ 84	Habitat - Logement - Finances	Accessibilité - demande de report du délai de dépôt de l'Ad'AP
2015_ 85	Habitat - Logement - Finances	Accessibilité - études de réalisation des Ad'AP et programmation des travaux
2015_ 86	Habitat - Logement - Finances	Etude accessibilité – demande de subvention
2015_ 87	Commande publique	Eau potable - Travaux Rue Jean-Didier Brigeot à Viterne – Avenant N°1
2015_ 88	Domaine et patrimoine	Aménagement du Rondeau – acquisitions foncières
2015_ 89	Finances	Décision modificative n°1 - budget eau
2015_ 90	Finances	Décision modificative n°1 - budget assainissement
2015_ 91	Domaine et patrimoine	Gendarmerie de Neuves Maisons – Acquisition des parcelles de la gendarmerie actuelle

## 1. Affaires et communications diverses

Le président installe le conseil communautaire recomposé suite au récent arrêté préfectoral. Il salue l'investissement des élus qui ne sont plus conseillers communautaires, les invitant à poursuivre leur action au sein des commissions.

### Signature des conventions OPAH et lutte contre la non décence

Dans le cadre de la politique habitat, la CCMM travaille depuis plusieurs années à un nouveau conventionnement avec l'ANAH pour une **opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) qui nous a été accordé récemment. Ainsi le territoire bénéficie d'aides financières supplémentaires à destination des propriétaires occupants ou bailleurs pour les soutenir dans leurs travaux de rénovation et également d'un accompagnement technique renforcé et partenarial avec l'EIE et le CAUE.

Par ailleurs, l'engagement fort du territoire dans la **lutte contre la non-décence** est venu s'articuler avec les actions de repérage menées par la CAF ou de prévention du conseil départemental et s'est également formalisé dans une convention.

J'ai le plaisir de vous inviter à la signature officielle de ces deux conventions :

**Le lundi 6 juillet de 19h à 20h30**

**A l'espace Ariane**

(centre d'affaires Ariane rue de Cumène à Neuves-Maisons)

Le déroulé prévu :

- Accueil par Mr PINHO, président de la CCMM
- Interventions des partenaires :
  - Mr le président ou Mme la Directrice de la CAF,
  - Mr BAUMANN, vice-président à l'habitat du conseil départemental de Meurthe et Moselle,
  - Mr /Mme le représentant du conseil régional de Lorraine (sous réserve)
  - Mr BARTOLT, Préfet de Meurthe et Moselle
- Signature de la convention OPAH et de la convention FSL et lutte contre la non décence
- Présentation de quelques actions « phares » menées sur le territoire de la CCMM

A l'issue de la signature, vous êtes chaleureusement invité à un pot de l'amitié.

### Calendrier instances délibérantes

	Bureaux	Conférences des maires	Conseils à 18h30	
	à 18h00	Espace Ariane		
JUILLET	jeudi 2 juillet		jeudi 9 juillet	Sexey-aux-Forges
AOÛT	Pas de bureau		Pas de conseil	

## **2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 mai 2015**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **3. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Marie-Laure SIEGEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **4. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2015\_77**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Détermination du nombre de vice-président-e-s et de membres du bureau**

---

La recomposition du conseil communautaire nécessite une reconfiguration du bureau. En effet la réduction du nombre de conseillers communautaires entraîne mécaniquement une diminution du plafond qui s'applique au nombre de vice-présidents. Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents ne peut pas être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 8 dans le cas de la CCMM. Toutefois, le conseil peut, à la majorité des deux tiers, porter le nombre de vice-présidents à 30 % de son propre effectif, c'est-à-dire 10 dans le cas de la CCMM.

---

**Le conseil communautaire,**

sur proposition du président,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **crée** 10 postes de vice-président(e)s et 5 postes de membre du bureau.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015\_78**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Election des vice-présidents et membre(s) du bureau**

---

En conséquence de la réduction du nombre de vice-présidents, vous serez invités à procéder à l'élection de chaque vice-président, ainsi que du/des membre(s) du bureau.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,

### 1<sup>er</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	10
Suffrages exprimés	26
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Hervé TILLARD	26	<b>Elu</b>

**Monsieur Hervé TILLARD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **1<sup>er</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

### 2<sup>ème</sup> vice-présidente

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	8
Suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>15</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Marie-Laure SIEGEL	28	<b>Elue</b>

**Madame Marie-Laure SIEGEL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée **2<sup>ème</sup> vice-présidente** de la communauté de communes Moselle et Madon et installée dans ses fonctions.

### 3<sup>ème</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	9
Suffrages exprimés	27
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Pascal SCHNEIDER	27	<b>Elu</b>

**Monsieur Pascal SCHNEIDER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **3<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

#### 4<sup>ème</sup> vice-présidente

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	10
Suffrages exprimés	26
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Florence WAZYLEZUCK	26	<b>Elue</b>

**Madame Florence WAZYLEZUCK** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée **4<sup>ème</sup> vice-présidente** de la communauté de communes Moselle et Madon et installée dans ses fonctions.

#### 5<sup>ème</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	6
Suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>16</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Daniel LAGRANGE	30	<b>Elu</b>

**Monsieur Daniel LAGRANGE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **5<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

#### 6<sup>ème</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	7
Suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>15</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Jean-Luc FONTAINE	29	<b>Elu</b>

**Monsieur Jean-Luc FONTAINE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée **6<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installée dans ses fonctions.

### 7<sup>ème</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	6
Suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>16</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Patrick POTTS	30	<b>Elu</b>

**Monsieur Patrick POTTS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **7<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

### 8<sup>ème</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	8
Suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>15</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Jean-Marie BUTIN	28	<b>Elu</b>

**Monsieur Jean-Marie BUTIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **8<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

### 9<sup>ème</sup> vice-président

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	5
Suffrages exprimés	31
<b>Majorité absolue</b>	<b>16</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Stéphane BOEGLIN	31	<b>Elu</b>

**Monsieur Stéphane BOEGLIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **9<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

### 10<sup>ème</sup> vice-présidente

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	11
Suffrages exprimés	25
<b>Majorité absolue</b>	<b>13</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Marie-Lou KADOK	25	<b>Elue</b>

**Madame Marie-Lou KADOK** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **10<sup>ème</sup> vice-présidente** de la communauté de communes Moselle et Madon et installé dans ses fonctions.

### Conseiller-e-s délégué-e-s membres du bureau

Conseillers en exercice	36
Votants	36
Blancs/Nuls	3
Suffrages exprimés	33
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Candidats	Voix obtenues	Résultat
Pascal DURAND	29	<b>Elu</b>
Dominique GOEPFER	28	<b>Elue</b>
Jean LOPES	32	<b>Elu</b>
Thierry WEYER	31	<b>Elu</b>
Etienne THIL	30	<b>Elu</b>

**Monsieur Pascal DURAND, Madame Dominique GOEPFER, Monsieur Jean LOPES, Monsieur Thierry WEYER, Monsieur Etienne THIL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés **membres du bureau** de la communauté de communes Moselle et Madon et installés dans leurs fonctions.



## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_79**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Représentation au sein des différentes instances**

---

La CCMM adhère à un certain nombre d'organismes : syndicats mixtes, syndicats intercommunaux ou associations. Suite à la reconfiguration du bureau, le conseil est appelé à désigner les représentants de la communauté au sein de ces différentes instances, selon les modalités prévues par leurs statuts respectifs.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **désigne** comme suit ses représentants :

## Représentants CCMM au sein des différentes instances

	Organisme	Représentants			
		Titulaires		Suppléants	
ADCF	Assemblée des communautés de France (ADCF)	1	Filipe PINHO		
ADM 54	Association des maires de Meurthe-et-Moselle	1	Filipe PINHO		
ADSN	Association de développement du sud nancéen (ADSN)	1	Hervé TILLARD	2	Filipe PINHO Jean-Luc FONTAINE
AIRLORRAINE	AIRLORRAINE	1	Florence WAZYLEZUCK		
BOUCLES	Association des boucles de la Moselle	2	Marie-Lou KADOK Xavier BOUSSERT		
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	1	Patrick POTTS		
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)		Président et l'ensemble des maires <i>Les membres du bureau non maires siègent avec voix consultative</i> <i>En cas d'absence, le maire peut se faire représenter par un élu municipal</i>		
CNAS	Comité nationale d'action sociale (CNAS)	1	Filipe PINHO		
COLLEGES	Conseil d'administration du collège Jules Ferry	1	Daniel LAGRANGE		
	Conseil d'administration du collège Jacques Callot	1	Marie-Laure SIEGEL		
CPL	Carrefour des pays lorrains	1	Filipe PINHO	1	Florence WAZYLEZUCK
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe et Madon	1	Daniel LAGRANGE	1	Filipe PINHO
GAL	Comité de programmation du GAL (groupe d'action locale) Terres de Lorraine	1	Jean-Luc FONTAINE	1	Marie-Lou KADOK
LYCEE	Conseil d'administration du lycée professionnel régional "La Tournelle"	1	Marie-Laure SIEGEL		
Maison du Tourisme	Maison du tourisme Tulois, Saintois et Boucle de la Moselle		Conseil d'Administration		Assemblée Générale
		3	Marie-Lou KADOK Florence WAZYLEZUCK Thierry WEYER	2	Dominique GOEPFER Daniel LAGRANGE
		1	Bureau (parmi les 5) Marie-Lou KADOK		
Mission locale Terres de Lorraine	Mission locale Terres de Lorraine	2	Hervé TILLARD Marie-Laure SIEGEL	2	Sandrine LAMBERT Marie-Lou KADOK
MEEF	Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en pays Terres de Lorraine (MEEF)	2	Hervé TILLARD Jean-Luc FONTAINE		
PAYS	Pays Terres de Lorraine	3	Filipe PINHO Hervé TILLARD Pascal SCHNEIDER		
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées	1	Patrick POTTS		
PFIL Initiative Terres de Lorraine	PFIL Initiative Terres de Lorraine	1	Hervé TILLARD	1	Jean-Luc FONTAINE
SCOT	Syndicat mixte de gestion du SCOT du sud Meurthe-et-Moselle	5	Filipe PINHO Hervé TILLARD Patrick POTTS Pascal SCHNEIDER Jean LOPES	3	Marie-Laure SIEGEL Jean-Luc FONTAINE Etienne THIL
SDAA 54	Syndicat départemental d'assainissement autonome de Meurthe-et-Moselle	1	Stéphane BOEGLIN	1	Daniel LAGRANGE
SDE 54	Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle	4	Thierry WEYER Etienne THIL Patrick POTTS Daniel LAGRANGE	4	Jean-Marie BUTIN Christophe HANU Jean LOPES Denis GARDEL
SIE de Pulligny	Syndicat des eaux de Pulligny	4	Denis GARDEL François PETITDEMANGE Stéphane BOEGLIN Anne-Lise HENRY	4	Jean-Luc DUSSAUCY Thierry WEYER Daniel LAGRANGE Jean-Marie BUTIN
SMS de Bayon	Syndicat mixte scolaire de Bayon	1	Dominique RAVEY	1	Marie-Claude CARDOT
SPL COVALOM	Société publique locale COVALOM	7	Etienne THIL Florence WAZYLEZUCK Patrick POTTS Jean-Marie BUTIN Dominique GOEPFER Daniel LAGRANGE Ismail TAHTACI		

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_80**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Indemnités**

Suite à la recomposition du bureau, il convient d'actualiser la délibération fixant les indemnités des membres du bureau.

Il est proposé d'appliquer une stricte stabilité du montant des indemnités du président et des vice-présidents.

Eu égard d'une récente évolution de la législation sur ce point, il est par ailleurs proposé de prévoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le versement d'une indemnité aux conseillers délégués, dans le respect de l'enveloppe telle qu'elle est plafonnée par la loi. L'enveloppe globale annuelle diminue de 132 000€ à 120 000€.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **arrête** comme suit le montant des indemnités de fonction des membres du bureau applicables à compter du 26 juin 2015 :

FONCTION	PROPOSITION 2015		
	HYPOTHESE Indice 1015	INDEMNITE BRUTE	
		Annuelle	Mensuelle
Présidence	60,00%	27 370,58 €	2 280,87 €
1er Vice Présidence	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
2ème Vice Présidence	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
3ème Vice Présidence	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
4ème Vice Présidence	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
5ème Vice Présidence	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
6ème Vice Présidence	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
7ème Vice Présidence	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
8ème Vice Présidence	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
9ème Vice Présidence	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
10ème Vice Présidence	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
Conseiller-e délégué-e*	4,27%	1 947,42 €	162,28 €
Conseiller-e délégué-e*	4,27%	1 947,42 €	162,28 €
Conseiller-e délégué-e*	4,27%	1 947,42 €	162,28 €
Conseiller-e délégué-e*	4,27%	1 947,42 €	162,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 624,87 €</b>	<b>10 052,06 €</b>

\* Indemnité versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_81**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Modification des statuts de la COVALOM**

---

Il est proposé au conseil de procéder à un toilettage des statuts de la société publique locale (SPL) COVALOM, sur les points suivants :

- Permettre à la SPL d'agir dans le domaine de la valorisation énergétique des ordures ménagères
- Autoriser le versement d'une indemnité au président directeur général de la SPL, dans le cas où celui-ci n'est pas indemnisé au titre des fonctions qu'il occupe dans l'une des deux collectivités actionnaires de la COVALOM, et ce dans la limite de l'indemnité versée aux vice-présidents des collectivités actionnaires.

En réponse à Richard Renaudin, Filipe Pinho confirme que c'est bien la société publique locale qui verse l'indemnité du président directeur général.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la modification des statuts de la COVALOM, sur les 2 points mentionnés ci-dessus.

*Etienne THIL ne prend pas part au vote*

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_82**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Composition de la commission d'appel d'offres**

---

En conséquence de la reconstitution du conseil et du bureau communautaires, il convient de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres. En plus du président de la communauté, qui préside de droit la CAO, celle-ci comprend 5 titulaires et 5 suppléants. Le cas échéant, l'élection a lieu selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de faire de même pour la CAO constituée spécifiquement pour l'opération de la construction de la gendarmerie.

---

**Le conseil communautaire,**

à l'unanimité,

**- élit les membres de la commission d'appel d'offres :**

**Membres titulaires :**

- Daniel LAGRANGE
- Jean-Marie BUTIN
- Patrick POTTS
- Stéphane BOEGLIN
- Denis GARDEL

**Membres suppléants :**

- Etienne THIL
- Sandrine LAMBERT
- Thierry WEYER
- Anne-Lise HENRY
- Richard RENAUDIN

**- élit les membres de la commission d'appel d'offres de la gendarmerie de Neuves-Maisons :**

**Membres titulaires :**

- Jean-Paul VINCHELIN
- Daniel LAGRANGE
- Jean-Marie BUTIN
- Patrick POTTS
- Pascal SCHNEIDER

**Membres suppléants :**

- Marie-Laure SIEGEL
- Marie-Louise KADOK
- Denis GARDEL
- Florence WAZYLEZUCK
- Sandrine LAMBERT

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_83**

**Rapporteur :**

**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**

**Service d'urbanisme mutualisé : convention opérationnelle; convention avec la ville de Toul**

Dans le cadre de la mise en place du service mutualisé d'urbanisme et d'aménagement, dont la partie relative à l'instruction des autorisations droit des sols sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> juillet prochain, le conseil est appelé à ratifier :

- la convention opérationnelle à conclure avec les communes (ci-annexée)
- la convention technique à conclure avec la ville de Toul sur les modalités pratiques d'hébergement du service d'instruction dans les locaux de la ville. La convention prévoit le montant du loyer, ainsi que, conformément aux orientations prises pour la constitution du service, la mise à disposition de deux agents à mi-temps de la ville de Toul.

Filipe Pinho précise qu'il est à la disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient échanger sur ce projet. Plus globalement, il informe les élus qu'il débutera à Flavigny un tour des conseils municipaux des communes membres.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme à conclure avec les communes membres de la CCMM, et autorise le président à la signer.

- **autorise** le président à signer la convention similaire avec les autres intercommunalités et leurs communes membres

- **autorise** le président à signer avec le maire de Toul la convention de coopération pour la mise en place d'un service mutualisé d'urbanisme.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_84**

**Rapporteur :**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé de la transition énergétique et de l'accessibilité**

---

**Objet :**

**Accessibilité - demande de report du délai de dépôt de l'Ad'AP**

---

La mise en accessibilité des équipements publics est, au-delà du respect de la législation, en enjeu majeur en termes de vivre ensemble. Pour permettre à l'ensemble des communes de Moselle et Madon d'avancer dans ce domaine de manière décisive, il est proposé au conseil de valider l'engagement d'une démarche groupée.

La CCMM engage une étude globale portant sur ses bâtiments mais aussi sur ceux des bâtiments des communes qui ne sont pas aux normes légales et qui souhaitent rejoindre la démarche groupée. L'étude a pour objet de réaliser le diagnostic des non-conformités, d'identifier et de chiffrer les mesures et travaux nécessaires (dans un esprit de bon sens et de pragmatisme) et de réaliser l'Ad'AP de chaque collectivité.

Il est proposé que l'étude soit intégralement prise en charge par la communauté de communes, et de solliciter des subventions pour en diminuer le coût net. Une étude séparée est engagée simultanément sur la mise en accessibilité des arrêts de bus. Là aussi, il est proposé d'agir avec pragmatisme, pour cibler avec les communes les arrêts qui doivent être mis aux normes en priorité.

Enfin, il est nécessaire de demander un report de délai de dépôt de l'Ad'AP pour les bâtiments communautaires : les collectivités dont les installations ne répondent pas aux normes d'accessibilité doivent déposer en préfecture un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre prochain. Un délai peut être accordé sous réserve d'en formuler la demande avant ce 27 juin 2015.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **confirme** son engagement à rendre accessibles à tous l'ensemble des bâtiments communautaires,

- **constate** néanmoins que la nature des bâtiments et installations de la CCMM génère des contraintes et difficultés techniques spécifiques, qui nécessitent un travail d'étude approfondi,

- **sollicite** par conséquent auprès du préfet une prolongation de 12 mois du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_85**

**Rapporteur :**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé de la transition énergétique et de l'accessibilité**

**Objet :**

**Accessibilité - études de réalisation des Ad'AP et programmation des travaux**

La mise en accessibilité des équipements publics est, au-delà du respect de la législation, en enjeu majeur en termes de vivre ensemble. Pour permettre à l'ensemble des communes de Moselle et Madon d'avancer dans ce domaine de manière décisive, il est proposé au conseil de valider l'engagement d'une démarche groupée.

La CCMM engage une étude globale portant sur ses bâtiments mais aussi sur ceux des bâtiments des communes qui ne sont pas aux normes légales et qui souhaitent rejoindre la démarche groupée. L'étude a pour objet de réaliser le diagnostic des non-conformités, d'identifier et de chiffrer les mesures et travaux nécessaires (dans un esprit de bon sens et de pragmatisme) et de réaliser l'Ad'AP de chaque collectivité.

Il est proposé que l'étude soit intégralement prise en charge par la communauté de communes, et de solliciter des subventions pour en diminuer le coût net. Une étude séparée est engagée simultanément sur la mise en accessibilité des arrêts de bus. Là aussi, il est proposé d'agir avec pragmatisme, pour cibler avec les communes les arrêts qui doivent être mis aux normes en priorité.

Pour Filipe Pinho, une démarche analogue pourrait être imaginée en ce qui concerne les performances thermiques des bâtiments publics. Il s'agit en effet de démultiplier l'impact du conseiller en énergie partagé, en identifiant les bâtiments à rénover en priorité. Sur ce thème comme sur l'accessibilité, il est d'avis qu'un dossier présenté conjointement entre la CC et les communes pourraient favoriser la mobilisation de subventions.

Sur l'accessibilité, il observe que les communes sont confrontées à la mise aux normes des bâtiments qu'elles exploitent, mais aussi à celle des ERP privés. Si la loi ne peut pas être appliquée à la lettre, il fait le pari que la concertation avec les associations et les personnes de bonne volonté permettent de trouver des solutions pragmatiques.

Jean-Paul Vinchelin indique que la mise en accessibilité est engagée sur les quelque 30 bâtiments de la commune de Neuves-Maisons. Le coût global de l'action s'élève à environ 1,2 millions d'euros. Les travaux seront réalisés dans les 3 ans. Il invite les communes à solliciter les aides de l'Etat et du FIPH.

Marie-Lou Kadok fait observer que les handicaps ne sont pas seulement physiques mais aussi psychiques. Beaucoup de familles sont concernées, et se sentent souvent seules. Ne faudrait-il pas réfléchir à un espace d'échanges ?

Filipe Pinho convient que la CCMM a un vrai rôle à jouer dans ce domaine.

A l'attention d'Anne-Lise Henry, il confirme que les communes s'associent à l'étude sur la base du volontariat. Une réunion sera provoquée avec les communes pour ajuster le cahier des charges à leurs besoins précis.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** la réalisation d'une étude globale sur la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et installations communautaires ainsi que des équipements des communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

- **valide** la réalisation d'une étude sur l'accessibilité des arrêts de bus.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_86**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Etude accessibilité – demande de subvention**

---

La mise en accessibilité des équipements publics est, au-delà du respect de la législation, en enjeu majeur en termes de vivre ensemble. Pour permettre à l'ensemble des communes de Moselle et Madon d'avancer dans ce domaine de manière décisive, il est proposé au conseil de valider l'engagement d'une démarche groupée.

La CCMM engage une étude globale portant sur ses bâtiments mais aussi sur ceux des bâtiments des communes qui ne sont pas aux normes légales et qui souhaitent rejoindre la démarche groupée. L'étude a pour objet de réaliser le diagnostic des non-conformités, d'identifier et de chiffrer les mesures et travaux nécessaires (dans un esprit de bon sens et de pragmatisme) et de réaliser l'Ad'AP de chaque collectivité.

Il est proposé que l'étude soit intégralement prise en charge par la communauté de communes, et de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Dominique POTIER, député.

Sur la réserve parlementaire, Filipe Pinho indique qu'en 2016 il proposera à nouveau de flécher la subvention sur une action de ce type : distribuer des mini-subventions n'aurait pas de sens, et aucun effet levier. Jean Lopes regrette de n'avoir pas déposé de dossier, faute de consignes de la CC dans ce sens.

---

### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale, pour la réalisation d'une étude globale de programmation de la mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux et communaux.

Coût prévisionnel de l'opération :       60 000€ HT  
Subvention sollicitée :                   18 100€



## DÉLIBÉRATION N° 2015\_87

**Rapporteur :**

**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé des équipements et réseaux**

**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**

**Eau potable - Travaux Rue Jean-Didier Brigeot à Viterne – Avenant N°1**

---

En juin 2014 a été signé le marché de travaux d'aménagement de voirie et pose de réseaux eau pluviale et eau potable rue Jean-Didier Brigeot à Viterne pour un montant de 182 670,50 € HT à l'occasion d'un groupement de commandes avec la commune, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des travaux communaux.

L'avenant n°1 a pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières des travaux supplémentaires apportés au marché. Les modifications portent sur :

- la reprise de branchements plomb en domaine privé jusqu'en intérieur des habitations.
- les branchements supplémentaires suite à la décision de la commune d'augmenter l'emprise des travaux de voirie.
- la prise en charge de la part de réfection de voirie correspondant à la pose du réseau d'eau potable.
- les adaptations techniques face à la complexité des raccordements sur les évacuations existantes des habitations.

Le délai d'exécution est prolongé de 7 semaines. L'avenant a une incidence financière de 18 900,06 euros HT sur le montant du marché qui est ainsi porté à 201 570,56 € HT.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant N°1.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les dispositions de l'avenant n°1 avec le groupement SADE / HYDR'EAU SERVICES dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement rue Jeandidier Brigeot à Viterne pour un montant de 18 900,06 euros HT.

- **autorise** le président à signer l'avenant décrit ci-dessus

## DÉLIBÉRATION N° 2015\_88

**Rapporteur :**

**Jean-Luc FONTAINE – Vice-président en charge de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture**

---

**Objet :**

**Aménagement du Rondeau – acquisitions foncières**

---

Le conseil communautaire du 19 janvier 2012 a décidé de lancer une démarche d'aménagement du Rondeau, situé à Pont Saint Vincent (rive droite de la Moselle, site contigu à l'ancien site de l'INRS) en vue d'y développer une activité de maraîchage.

La SAFER a été sollicitée pour engager les démarches auprès des propriétaires pour permettre à la communauté de communes d'acquérir les parcelles.

3 propriétaires ont donné leur accord pour vendre leur(s) parcelle(s) à la communauté de communes.

Il est proposé d'acheter un ensemble de parcelles au prix de 0.50€ le m2 soit un coût global de 8 275,50€ hors droits et taxes pour une superficie totale de 1 ha 65a 50ca.

En réponse à Anne-Lise Henry, Jean-Luc Fontaine précise qu'avec les parcelles acquises à ce jour il sera possible d'atteindre assez rapidement la surface nécessaire au démarrage d'une exploitation.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**- approuve** l'acquisition des parcelles suivantes sur le ban de Pont-Saint-Vincent au lieu-dit « Le Rondeau » pour un montant de 8 275,50 euros hors droits et taxes :

2 <sup>ème</sup> phase d'acquisition du 25 juin 2015				
Rang	LIEU-DIT	SECTION	NUMERO	SURFACE
25	LE RONDEAU	AB	89	29 a 89 ca
26	LE RONDEAU	AB	28	8 a 80 ca
27	LE RONDEAU	AB	130	6 a 25 ca
28	LE RONDEAU	AB	2	2 a 30 ca
29	LE RONDEAU	AB	8	4 a 15 ca
30	LE RONDEAU	AB	23	2 a 20 ca
31	LE RONDEAU	AB	32	2 a 65 ca
32	LE RONDEAU	AB	37	61 a 35 ca
33	LE RONDEAU	AB	107	21 a 85 ca
34	LE RONDEAU	AB	115	1 a 90 ca
35	LE RONDEAU	AB	129	5 a 60 ca
36	LE RONDEAU	AB	216	7 a 73 ca
37	LE RONDEAU	AB	221	5 a 73 ca
38	LE RONDEAU	AB	224	5 a 10 ca
<b>SURFACE TOTALE =</b>				<b>1 ha 65 a 50 ca</b>

**- autorise** le président à signer les actes de vente.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_89**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°1 - budget eau**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget eau 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 1  
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 21351-596 : Station Méréville	Ajustement de crédits	-2 000 €	
D 21531-607 : Remise à niveau bouches à clés	Ajustement de crédits	2 000 €	
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_90**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°1 - budget assainissement**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 1  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 21351-462 : Renouvellement électromécanique	Ajustement de crédits	-3 300 €	
D 21351-491 : Stations d'épuration	Nouvelle opération	3 300 €	
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Gendarmerie de Neuves Maisons – Acquisition des parcelles de la gendarmerie actuelle**

---

La gendarmerie de Neuves-Maisons est actuellement implantée dans des locaux vétustes et très peu fonctionnels, à limite de l'indignité en termes de conditions de travail du personnel et de conditions d'accueil des usagers. Par ailleurs, en ce qui concerne les logements, seuls 9 agents peuvent être logés à Neuves-Maisons, les autres étant éclatés sur différents sites.

A plusieurs reprises, le conseil communautaire a exprimé sa volonté de s'engager dans une solution de nature à régler enfin le problème des locaux professionnels et des logements des gendarmes, ce qui ne pourrait que renforcer l'efficacité et conforter la présence des forces de sécurité. La CCMM a acquis un terrain à cet effet, au centre de Neuves-Maisons, dès 2004. Les délibérations successives du conseil soulignaient que, sur la durée de l'opération, celle-ci devait être neutre pour les finances de la CCMM, le contribuable local n'ayant pas vocation à financer l'immobilier des services relevant des compétences de l'Etat.

Par délibérations des 18 octobre et 13 décembre 2012, le conseil communautaire a, au vu de l'évaluation préalable, approuvé le principe du recours à un bail emphytéotique administratif (BEA) assorti d'une convention de mise à disposition pour le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance d'une nouvelle caserne de gendarmerie (bureaux et logements). En effet, une opération de ce type s'élève à près de 5 millions d'euros. La CCMM ne serait pas en capacité de la porter en plus du programme d'investissements qu'elle envisage sur la durée du présent mandat ; d'où le recours à la formule du BEA, une forme de partenariat public-privé. Le montage est le suivant : pendant la durée du BEA (durée fixée en l'espèce entre 30 et 32 ans), la CCMM acquitte un loyer financier à l'opérateur. Elle sous-loue les bâtiments à la gendarmerie nationale. A l'expiration du BEA, la communauté de communes devient propriétaire des bâtiments sans qu'elle ait à verser d'indemnité à l'opérateur.

Une procédure de dialogue compétitif pour la passation du bail emphytéotique administratif a été lancée au printemps 2013 afin de désigner l'opérateur. La procédure a été mise en suspens fin 2013, le ministère de l'Intérieur ayant fait part de ses réticences à agréer de nouveaux montages en BEA.

De récents contacts avec le préfet et la gendarmerie nationale laissent entrevoir qu'une solution en BEA pourrait tout de même rencontrer l'assentiment de l'Etat. Il est donc proposé de réactiver la procédure, tout en actualisant le programme. L'opération portait initialement sur la construction de 23 logements de familles et 9 logements d'auxiliaires en plus de la construction de la gendarmerie elle-même. La gendarmerie a revu ses besoins à la hausse en les portant à 28 unités logement.

En parallèle de la procédure de dialogue compétitif engagée pour la passation du bail emphytéotique administratif, la gendarmerie mène la procédure d'agrément du terrain dont le dossier va être envoyé prochainement à Paris.

Dans ce cadre la CCMM doit s'engager à acquérir l'emprise domaniale de l'actuelle gendarmerie, constituée des parcelles AC 140 et AC 141 pour une surface totale de 1 140 m<sup>2</sup>. Il est proposé de valider le principe de cette acquisition.

Claude Guidat demande la valeur de l'emprise en question. Filipe Pinho confirme que l'estimation de France Domaine n'a pas encore été réalisée, mais que la présente délibération de principe est indispensable pour lancer l'instruction du dossier. Il confirme qu'une autre délibération sera soumise au conseil lorsque l'estimation aura été faite.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition des parcelles AC 140 et AC 141 supportant l'actuelle gendarmerie au prix fixé par France Domaine
- **précise** que le conseil communautaire autorisera le président à signer l'acte de vente dès lors que France Domaines aura rendu son avis sur la valeur vénale des parcelles

La secrétaire,

Marie-Laure SIEGEL

Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 77	Institutions et vie politique	Détermination du nombre de vice-président-e-s et de membres du bureau
2015_ 78	Institutions et vie politique	Election des vice-présidents et membre(s) du bureau
2015_ 79	Institutions et vie politique	Représentation au sein des différentes instances
2015_ 80	Institutions et vie politique	Indemnités
2015_ 81	Environnement	Modification des statuts de la COVALOM
2015_ 82	Institutions et vie politique	Composition de la commission d'appel d'offres
2015_ 83	Habitat - Logement - Finances	Service d'urbanisme mutualisé : convention opérationnelle; convention avec la ville de Toul
2015_ 84	Habitat - Logement - Finances	Accessibilité - demande de report du délai de dépôt de l'Ad'AP
2015_ 85	Habitat - Logement - Finances	Accessibilité - études de réalisation des Ad'AP et programmation des travaux
2015_ 86	Habitat - Logement - Finances	Etude accessibilité – demande de subvention
2015_ 87	Commande publique	Eau potable - Travaux Rue Jean-Didier Brigeot à Viterne – Avenant N°1
2015_ 88	Domaine et patrimoine	Aménagement du Rondeau – acquisitions foncières
2015_ 89	Finances	Décision modificative n°1 - budget eau
2015_ 90	Finances	Décision modificative n°1 - budget assainissement
2015_ 91	Domaine et patrimoine	Gendarmerie de Neuves Maisons – Acquisition des parcelles de la gendarmerie actuelle

## Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Filipe	PINHO	
Xavier	BOUSSERT		Patrick	POTTS	
François	BRAND		Dominique	RAVEY	
Jean-Marie	BUTIN		Richard	RENAUDIN	
Patrick	CHARPENTIER		Lydie	ROUYER	
Pascal	DURAND		Pascal	SCHNEIDER	
Gérard	FONTAINE		Marie-Laure	SIEGEL	
Jean-Luc	FONTAINE		Ismail	TAHTACI	
Denis	GARDEL		Etienne	THIL	
Maryline	GEORGES- BERNARD	Procuration à Gilles JEANSON	Hervé	TILLARD	
Martine	GEORGES- POMMIER		Jean-Paul	VINCHELIN	
Delphine	GILAIN		Florence	WAZYLEZUCK	
Dominique	GOEPFER		Thierry	WEYER	
Michel	GRILLOT		Suppléants*		
Claude	GUIDAT		Bernard	ANDRE*	
Christophe	HANU		Thierry	BARATEAU*	
Anne-Lise	HENRY		Bénédicte	FLORENTIN*	
Gilles	JEANSON		Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK		James	HARDEL*	Délibérations 2015_77 à 2015_78
Daniel	LAGRANGE		Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Jean-Paul	MAUROY	
Jean	LOPES		Ghislain	PAYMAL	
Catherine	NOEL		André	POIRSON*	Délibérations 2015_77

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

